

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue le 10 septembre à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Philippe MASSÉ, la Commission a

- adopté le compte rendu de la séance plénière du 9 juillet 2013, ainsi que les avis et décisions correspondants.
- approuvé 2 délibérations relatives au dédommagement des experts, l'une de principe, l'autre de mise en œuvre. Ce dédommagement sera effectif pour les missions effectuées à partir du 1^{er} septembre 2013.
- approuvé 1 délibération relative à l'enregistrement des fiches RNCP
- approuvé, sur proposition du Bureau, 4 nouvelles nominations au Conseil d'orientation stratégique qui se réunira pour la première fois le 28 octobre à partir de 14 heures.
- entendu un exposé de Marc PEYRADE relatif au séminaire ANAPRO qui s'est déroulé les 27 et 28 août.

Puis, la Commission a donné des avis:

1/ Admission par l'État (établissements étrangers) – Admission de nouveaux établissements

Après une évaluation faite dans le cadre d'une mission effectuée conjointement, pour la France, par la *Commission des titres d'ingénieur* (CTI) et, pour la Belgique, l'*Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur* (AEQES) qui a pour principales missions de planifier en toute indépendance des procédures d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur en Communauté française, la Commission des titres d'ingénieur donne les avis suivants, en vue de l'admission par l'Etat des diplômés d'*ingénieur civil* et de *bioingénieurs* qui seront délivrés à partir du 1^{er} septembre 2013 :

Université libre de Bruxelles

-Ecole interfacultaire de bio ingénieurs

Avis défavorable à l'admission par l'Etat des diplômés suivants :

Master bioingénieur en chimie et bio-industries

Master bioingénieur en sciences agronomiques

Master bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement

(AVIS N° 2013/09-01)

-Ecole polytechnique de Bruxelles

. Avis favorable à l'admission par l'Etat, pour une période de 6 ans, des diplômés suivants :

Master ingénieur civil en informatique

Master ingénieur civil en chimie et science des matériaux

Master ingénieur civil des constructions

. Avis favorable à l'admission par l'Etat, pour une période de 6 ans, des diplômés suivants pour lesquels l'Etablissement devra transmettre, en septembre 2016, à la mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du Greffe de la CTI, un rapport intermédiaire sur la prise en compte de l'ensemble des recommandations.

Master ingénieur civil électromécanicien

Master ingénieur civil électricien

Master ingénieur civil architecte

. Avis favorable à l'admission par l'Etat, pour une période de 3 ans, des diplômés suivants :

Master ingénieur civil physicien

Master ingénieur civil biomédical

(AVIS N° 2013/09-02)

Université de Liège

-Faculté des sciences appliquées

Avis favorable à l'admission par l'Etat, pour une période de 6 ans, du diplôme suivant :

Master ingénieur civil des constructions

. Avis favorable à l'admission par l'Etat, pour une période de 6 ans, des diplômes suivants pour lesquels l'Etablissement devra transmettre, en septembre 2016, à la mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du Greffe de la CTI, un rapport intermédiaire sur la prise en compte de l'ensemble des recommandations.

Master ingénieur civil en aérospatiale

Master ingénieur civil des mines et géologue

. Avis favorable à l'admission par l'Etat, pour une période de 3 ans, des diplômes suivants :

Master ingénieur civil en informatique

Master ingénieur civil en chimie et science des matériaux

Master ingénieur civil électromécanicien

Master ingénieur civil électricien

Master ingénieur civil biomédical

Master Ingénieur civil architecte

. Avis défavorable à l'admission par l'Etat, des diplômes suivants :

Master ingénieur civil physicien

Master ingénieur civil mécanicien

(AVIS N° 2013/09-03)

-Gembloux Agro-Bio Tech

. Avis favorable à l'admission par l'Etat, pour une période de 6 ans, du diplôme suivant :

Master bioingénieur en sciences agronomiques

. Avis favorable à l'admission par l'Etat, pour une période de 6 ans, des diplômes suivants pour lesquels l'Etablissement devra transmettre, en septembre 2016, à la mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du Greffe de la CTI, un rapport intermédiaire sur la prise en compte de l'ensemble des recommandations.

Master bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement

Master bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels

Master bioingénieur en chimie et bio-industries

(AVIS N° 2013/09-04)

Université catholique de Louvain

-Ecole polytechnique de Louvain

. Avis favorable à l'admission par l'Etat, pour une période de 6 ans, du diplôme suivant :

Master ingénieur civil électricien

. Avis favorable à l'admission par l'Etat, pour une période de 6 ans, des diplômes suivants pour lesquels l'Etablissement devra transmettre, en septembre 2016, à la mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du Greffe de la CTI, un rapport intermédiaire sur la prise en compte de l'ensemble des recommandations.

Master ingénieur civil mécanicien

Master ingénieur civil électromécanicien

Master ingénieur civil en informatique

Master ingénieur civil en constructions

Master ingénieur civil en chimie et sciences des matériaux

. Avis favorable à l'admission par l'Etat, pour une période de 3 ans, du diplôme suivant :

Master ingénieur civil bio-médical

. Avis défavorable à l'admission par l'Etat, des diplômes suivants :

Master ingénieur civil physicien

Master ingénieur civil en mathématiques appliquées

-Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

. Avis favorable à l'admission par l'Etat, pour une période de 3 ans, du diplôme suivant :

Master ingénieur civil architecte

(AVIS N° 2013/09-05)

-Faculté d'ingénierie biologique agronomique et environnementale

. Avis favorable à l'admission par l'Etat, pour une période de 6 ans, des diplômes suivants pour lesquels l'Etablissement devra transmettre, en septembre 2016, à la mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du Greffe de la CTI, un rapport intermédiaire sur la prise en compte de l'ensemble des recommandations.

Master bioingénieur en sciences agronomiques

Master bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels

. Avis favorable à l'admission par l'Etat, pour une période de 3 ans, des diplômes suivants :

Master bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement

Master bioingénieur en chimie et bio-industries

(AVIS N° 2013/09-06)

Université de Mons

-Faculté polytechnique de Mons

. Avis favorable à l'admission par l'Etat, pour une période de 6 ans, du diplôme suivant :

Master ingénieur civil des mines et géologue

. Avis favorable à l'admission par l'Etat, pour une période de 6 ans, du diplôme suivant pour lequel l'Etablissement devra transmettre, en septembre 2016, à la mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du Greffe de la CTI, un rapport intermédiaire sur la prise en compte de l'ensemble des recommandations.

Master ingénieur civil en informatique et gestion

. Avis favorable à l'admission par l'Etat, pour une période de 3 ans, des diplômes suivants :

Master ingénieur civil mécanicien

Master ingénieur civil en chimie et sciences des matériaux

Master ingénieur civil électricien

Master ingénieur civil architecte

(AVIS N° 2013/09-07)

2/ Admission par l'État (établissements étrangers) – Suivi général

Ecole royale militaire de Belgique

La Commission prend acte du rapport intermédiaire qui avait été sollicité lors de l'admission initiale

Elle ne formule pas de recommandation complémentaire.

L'admission par l'Etat accordée en 2009 se poursuit jusqu'à la fin de l'année universitaire 2014-2015.

(AVIS N° 2013/09-08)

3/ Regroupement de formations dans une composante universitaire

Université de Toulon – Institut des sciences de l'ingénieur de Toulon et du Var (ISITV)

Ecole supérieure de mécanique de Paris (Supméca) – site de Toulon

Avis favorable au regroupement dans une composante unique de l'Université de Toulon de l'actuel *Institut des sciences de l'ingénieur de Toulon et du Var* et du *site de Toulon de l'Ecole supérieure de mécanique de Paris*.

Cet avis est mis en délibéré dans l'attente de la création de l'entité concernée et sera complété avec les intitulés définitifs des nouveaux diplômes.

Les étudiants et apprentis recrutés à la rentrée 2013, et antérieurement, poursuivent leurs études conformément aux habilitations en cours et pourront choisir d'obtenir, à la fin de leurs études, les diplômes correspondants.

(AVIS N° 2013/09-09)

André MORA